



Communiqué de presse

**L'ANPCEN lance l'édition 2013
du label « Villes et Villages Étoilés »
Inscription à partir du 5 juin 2013
300 communes labellisées déjà : et la vôtre ?**

Paris – 5 juin 2013 : Organisé par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes, le concours « Villes et Villages Étoilés » est gratuit et ouvert à toutes les communes de France quelle que soit leur taille. Il valorise celles qui agissent pour la qualité de la nuit des humains, pour préserver la biodiversité nocturne, pour réduire la pollution lumineuse et éviter les dépenses budgétaires et consommations d'énergie inutiles.

Cette cinquième édition du concours de l'ANPCEN est soutenue par la Ligue pour la Protection des Oiseaux, le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, les Parcs Nationaux de France et les Parcs Naturels Régionaux.

Après une très forte progression des labellisations en 2012, + 145% par rapport à l'édition de 2011, le concours Villes et Villages Étoilés lance sa 5ème édition en juin 2013, juste avant la mise en application sur tout le territoire, au 1^{er} juillet, de mesures d'extinction des bâtiments non résidentiels.

« Notre label « Villes et Villages Étoilés » connaît un succès croissant, car il est « gagnant-gagnant » pour tous et pour l'environnement : économie d'énergie, économie budgétaire, réduction des nuisances lumineuses et valorisation publique des efforts accomplis ! Une étoile à cinq étoiles récompensent des progrès menés dans une démarche volontaire par les communes participantes les plus méritantes. Elles peuvent afficher alors cette distinction sur des panneaux à poser aux entrées de ville. Nous leur adressons également un diplôme personnalisé avec un courrier indiquant des axes individualisés de progrès possibles. Les élus nous disent aussi s'appuyer sur le concours afin de connaître les questions utiles pour progresser et faire de très fortes économies » indique l'ANPCEN.

Nouveau : un questionnaire enrichi

De nouvelles questions permettent d'indiquer les actions de sensibilisation à la qualité de la nuit et aux économies d'énergie menées vers les citoyens, celles destinées à protéger la biodiversité nocturne et le ciel étoilé, la connaissance des nouvelles réglementations visant à réduire les nuisances lumineuses et de connaître celles qui sont liées à un refuge LPO, un espace protégé, parcs naturels régionaux ou parcs nationaux.

L'ANPCEN maintient le panel des questions concernant l'orientation des flux lumineux, la colorimétrie des lampes, la gestion des illuminations et l'engagement des communes pour limiter pollution et nuisances lumineuses. Elle tient compte de la réduction de la puissance, lorsqu'une extinction n'est pas possible dans certains secteurs d'une grande agglomération, ainsi que du développement de nouvelles technologies avec les luminaires à LEDs, dans l'objectif d'encadrer leur utilisation et limiter au mieux leurs nuisances spécifiques.

Pratique

Le questionnaire sera téléchargeable : à partir du 5 juin 2013. Il doit être rempli en ligne. Les réponses doivent parvenir **au plus tard le 1er novembre 2013.**

Toutes les informations nécessaires, le dossier de participation et le règlement du concours sont consultables sur le site www.villes-et-villages-etoiles.fr

Critères de notation

Comme pour les éditions précédentes, l'ANPCEN souhaite valoriser notamment les communes qui s'engagent dans une démarche de progrès en signant la charte de l'ANPCEN, pratiquant ou développant l'extinction complète ou partielle en milieu de nuit, l'utilisation de balisage passif, l'absence de mise en lumière du patrimoine naturel et limitée des bâtiments, ainsi que la marginalisation des lampes à lumière blanche néfastes pour l'environnement. Le concours vise également à soutenir les municipalités, petites ou grandes, qui maîtrisent mieux la consommation électrique liée à l'éclairage public et optimisent l'orientation des lumières. L'implantation de dispositifs à faisceau de rayonnement laser, ou de toute autre technologie, est fortement pénalisée.

Les données recueillies seront dépouillées par l'ANPCEN. Ses correspondants locaux sur le terrain effectueront une vérification des informations communiquées par les communes.

Résultats

A l'issue du concours, l'ANPCEN envoie à toutes les communes participantes un courrier personnalisé les informant des résultats et des axes d'améliorations possibles en leur indiquant leur positionnement par rapport aux 4 étiquettes environnementales que l'association a développé.

Celles-ci permettent de maîtriser et minimiser les nuisances lumineuses, en s'appuyant sur 4 critères principaux complémentaires et indissociables :

- la quantité de lumière totale émise dans l'environnement,
- l'orientation de la lumière,
- la distribution spectrale des lampes
- et la consommation d'énergie globale tenant notamment compte du temps de fonctionnement de l'éclairage public.

Ces étiquettes figurent aussi dans la nouvelle charte que l'ANPCEN propose aux communes qui veulent s'engager de manière volontaire dans une démarche de progrès.

Les communes se voient en outre décerner un diplôme remis publiquement et le label leur permet de pouvoir poser les panneaux « ville étoilée » ou « village étoilé » aux entrées de commune suivant la notation obtenue.

Contacts presse : Agence Géraldine Musnier – 04 78 91 19 75

Géraldine Musnier : geraldine@agencegeraldinemusnier.com

Isabelle Larçon : isabelle@agencegeraldinemusnier.com

Contacts concours :

Pour tout renseignement global sur le concours : concours@villesetvillagesetoiles.fr

Inscriptions pour les communes : www.villes-et-villages-etoiles.fr



L'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes
reconnue d'intérêt général,
seule association nationale entièrement dédiée à ces enjeux
depuis 15 ans

*Avec ses adhérents, dont **105 associations membres**, l'ANPCEN représente **plus de 5700 personnes mobilisées**. L'ANPCEN est la **seule association nationale dont l'objet social est entièrement dédié aux enjeux pluriels de la qualité de la nuit et de l'environnement nocturnes, depuis plus de 15 ans. Elle agit de manière combinée au niveau national et local.***

L'ANPCEN, une action de plaidoyer national

L'ANPCEN a contribué à faire reconnaître l'enjeu de l'environnement nocturne désormais pris en compte dans les lois Grenelle de l'environnement. L'association suit chaque étape de l'élaboration des décrets et arrêtés associés. Elle a participé à l'élaboration de l'arrêté d'extinction paru en janvier 2013 dont la mise en application débute en juillet 2013. L'ANPCEN est associée aux discussions de la norme expérimentale Afnor sur les nuisances lumineuses extérieures et des certificats d'économie d'énergie.

L'ANPCEN porte la recommandation nationale d'une meilleure gestion de la lumière dans les trames vertes et bleues sous la forme d'une « trame nocturne », ainsi que la prise en compte des effets de la lumière dans la future révision du plan national santé environnement.

L'association sensibilise tous les interlocuteurs nationaux utiles aux enjeux de l'évolution incontrôlée et exponentielle de l'éclairage public, entraînant des halos de pollution lumineuse, des lumières intrusives, la disparition de la nuit par dégradations de l'environnement nocturne.

L'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes recense des données à un niveau national et notamment une liste des communes pratiquant l'extinction nocturne en milieu de nuit.

L'ANPCEN a mis au point une charte d'engagements des communes ainsi que des étiquettes environnementales originales, sur le modèle des étiquettes énergie déjà connues du grand public, pour permettre aux élus de situer la performance des dispositifs existants et/ou de fixer leurs objectifs en termes d'éclairage public. Les étiquettes permettent également aux élus de promouvoir ces objectifs de manière lisible et simple auprès des citoyens. Consultable sur www.anpcen.fr

L'ANPCEN est membre de la Fédération France Nature Environnement.

L'ANPCEN, une action au plus près des communes et des citoyens

70 correspondants locaux de l'association alertent et sensibilisent toute l'année citoyens et décideurs publics nationaux et locaux sur les nuisances lumineuses : conférences, animations, expositions...

Le concours Villes et Villages Etoilés valorise localement toutes les communes qui agissent ou veulent progresser. Par les actions de l'ensemble des 300 communes labellisées, il a permis de toucher déjà 600 000 habitants.

L'ANPCEN organise des échanges et rencontres, apporte des solutions et des conseils à tous ceux qui souhaitent notamment mieux gérer l'éclairage extérieur.

Soutenir l'association dans ses actions : **« La Vie a besoin de la Nuit, la Nuit a besoin de nous »**

Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes
www.anpcen.fr

A noter : l'ANPCEN ouvrira prochainement son nouveau site, à la même adresse.

Des enjeux indissociables

Pour l'ANPCEN, il ne s'agit pas bien sûr de remettre en question la nécessité d'éclairer pour des besoins évidents de sécurité et d'agrément, ni de supprimer l'éclairage artificiel, mais de le raisonner, l'organiser de manière à en atténuer les impacts négatifs, en faire un service adapté aux enjeux du XXI^e siècle.

*En une cinquantaine d'années, l'homme a bouleversé l'alternance naturelle du jour et de la nuit en développant de manière anarchique et disproportionnée l'éclairage artificiel : **9,5 millions** de points lumineux¹, **64 % de plus** entre 1992 et 2012 avec des durées d'éclairage passées de **2400 à 4000 heures**. S'ajoutent à ceci **3.5 millions** d'enseignes lumineuses. Cela se traduit aujourd'hui par un halo de lumière enveloppant chaque ville et village de France. L'éclairage non adapté a notamment des conséquences sur les dépenses publiques, sur les humains comme sur l'environnement :*

Dépenses publiques à maîtriser

Le potentiel d'économies budgétaires peut varier **de 25 à 50%**. A l'heure où les pouvoirs publics demandent aux particuliers de maîtriser leurs dépenses en énergie et dans un contexte de rigueur de l'Etat français, l'éclairage public représente dans le budget des communes 20% de la facture globale d'énergie et 38% de la facture d'électricité. L'éclairage public représente 48% de la consommation électrique des collectivités locales en kWh². Au coût de fonctionnement doivent être ajoutés les coûts de maintenance et d'équipement des communes (rénovation et nouvelles installations). Cela conduit à un coût global de l'éclairage public correspondant à près du triple de la facture d'électricité liée à l'éclairage public.

Perte d'énergie considérable, émissions de gaz à effet de serre et déchets à éviter

En France, près de 7 milliards de kWh sont utilisés pour l'éclairage public³. L'économie potentielle pour les collectivités est donc très importante : **l'éclairage public représente à lui seul 48% de la consommation électrique des collectivités locales**. L'ADEME et EDF estiment entre 30 et 40% la perte d'énergie pour les communes du fait d'une mauvaise qualité, d'une surpuissance des sources ou de la vétusté des installations dédiées à l'éclairage public. De plus, toute énergie inutile génère pour sa production, son approvisionnement, ses équipements et son transport, des émissions de gaz à effet de serre à diviser pourtant par 4 et des déchets nucléaires à éviter.

Biodiversité

Les nuisances lumineuses affectent les équilibres des écosystèmes et perturbent la chaîne alimentaire. L'ANPCEN rappelle que la biodiversité diurne et nocturne a besoin d'une alternance du jour et de la nuit et que beaucoup d'espèces sont nocturnes. Elle rappelle que la loi Grenelle I ne fait pas des nuisances lumineuses une seule question d'énergie. La loi fixe pour objectif la prévention, la suppression ou la limitation « des émissions de lumière artificielle de nature à présenter des dangers ou à causer un trouble excessif aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes ». L'ANPCEN porte la recommandation d'une « **trame nocturne** » et d'actions spécifiques dans les **espaces protégés**.

Santé

L'homme possède des récepteurs commandant, en fonction de la lumière ou de l'obscurité, la production d'hormones et de protéines indispensables à la croissance ou à la régulation du sommeil. La rupture de l'alternance marquée du jour et de la nuit, les lumières intrusives (enseignes, rues, voisinage) perturbent le sommeil et la santé. Le sommeil régule un ensemble de fonctions physiologiques indispensables.

Le ciel, les humains, les générations futures

Le ciel nocturne a toujours eu une forte influence sur la pensée et la culture humaine : de la philosophie à la religion, de l'art à la littérature en passant par la science, la nuit a toujours été source d'inspiration et de questionnement. Le ciel nocturne est un élément naturel et inaliénable de notre environnement. Il constitue un paysage à part entière qu'il convient de préserver pour les générations futures. La constellation de la Grande Ourse comprend environ 400 étoiles visibles à l'œil nu. Aujourd'hui, une quarantaine reste visible dans les zones les moins polluées, moins d'une dizaine au centre des grandes villes.

¹ B Lafitte, Ademe – Environnement magazine « mettre les économies en lumière » mai 2012 – « l'Ademe fait la chasse aux watts » Acteurs publics.com 25 avril 2012

² Enquête ADEME – SOFRES 2005

³ Dossier de presse – Meedtl, 16 12 2011. ⁵ Dossier « Journées du Sommeil » de l'Institut National du Sommeil et de la Vigilance



Les partenaires du concours ANPCEN Villes et villages étoilés en 2013

LPO



MEDDE



PNF



PNR

